

Délégation Territoriale de VAL-D'OISE

Service Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

CEG

MAIRIE DE GOUSSAINVILLE

SYNDICAT DU NORD-ECOUEEN

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SMAEP DAMONA CEG (SDT NORD ECOUEN)

Commune de : GOUSSAINVILLE

Prélèvement et mesures de terrain du **14/05/2024 à 08h28** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : GOUSSAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : GOUSSAINVILLE 2 R. DU DR ROUX EC. PRIM - ECOLE PRIMAIRE

Code point de surveillance : 0000003555 Code installation : 000294 Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00181602 Référence laboratoire : H.2024.1483-1 Numéro de prélèvement : 09500179040

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-09500179040 - page : 1)

Le lundi 27 mai 2024

Pour le Directeur Général et par délégation,

Pour la Déléguée Départementale et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Nickel	<5	µg/L		20		
Cuivre	<0,010	mg/L		2		1
Plomb	<2	µg/L		10		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1